

COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de convocation : 31 janvier 2024
Date de l'affichage : 31 janvier 2024
Nombre de conseillers en exercice : 68
Nombre de conseillers présents : 44 + 3 suppléés + 9 pouvoirs
Nombre de conseillers votants : 56

OBJET : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA CCT AU SEIN DE DIFFERENTS ORGANISMES

Numéro de la Délibération : 080224-DC-5

L'an deux mille vingt-quatre, le huit février, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Noailles, sous la Présidence de Monsieur Pierre DESLIENS.

Etaient présents :

Mmes Carine LUGEZ, Dominique MARGERY, Lydia BORDERES, Isabelle VILAREM, Marie-France SERRA, Doriane FRAYER, Nathalie SABOT, Josiane VANDRIESSCHE, Annie BLANQUET, Danielle DEBLIECK, Christelle GAUVIN, Nadia MORIA, Caroline BILL, Colette DEWEZ.

MM. Pierre DESLIENS, Patrice CREPY, Philippe MARECHAL, Mickaël DEQUIN, Jean-Jacques DUMORTIER, Francis CHABLE, David LAZARUS, Marc VIRION, Alain GUERINET, Hubert CABORDEL, Jean-Marie NIGAY, Sébastien FERNET, Ludovic GORINE, Pierrick LOZE, Alain ARNOLD, Jean-Louis GOUPIL, Bernard ONCLERCQ, Gérard AUGER, Alain DEVOOGHT, Thierry DEVILLARD, Philippe ELOY, Bruno CALEIRO, Patrick VONTHRON, Olivier DOUCHET, Daniel VEREECKE, Gérard CHATIN, Jean VERTADIER, Christophe DURAND, Pascal WAWRIN, Guy LAFOREST.

Etaient absents :

Mmes Christine MARIENVAL, Maud MATHONAT, Viviane AKAKPOVI, Caroline MARTIN, Michèle BRICHEZ, Marianne LEMOINE, Nathalie GALINDO, Véronique PAUL, Françoise TESTART, Christèle MARIN, Angélique ANDRE.

MM. Patrice GOUIN, Rafaël DA SILVA, Guillaume NICASTRO, Kévin POTET, Gérard PIEUX, Jean-Pierre CHATRON, Marc LAMOUREUX, Pascal POULET, Charles-Antoine de NOAILLES, Denis JACOB, Benoît BIBERON, Robert JOYOT, Philippe BOURLETTE.

Dont suppléés :

- M. Marc LAMOUREUX par M. Jacques BOURGEOIS.
- M. Pascal POULET par M. Jean-François DREUX.
- M. Robert JOYOT par Mme Geneviève DELABY.

Dont représentés :

- M. Patrice GOUIN par Mme Nathalie SABOT.
- M. Rafaël DA SILVA par M. Marc VIRION.
- Mme Maud MATHONAT par M. David LAZARUS.
- M. Guillaume NICASTRO par Mme Marie-France SERRA.
- Mme Viviane AKAKPOVI par Mme Doriane FRAYER.
- Mme Marianne LEMOINE par Mme Annie BLANQUET.
- M. Benoît BIBERON par M. Alain DEVOOGHT.
- Mme Véronique PAUL par M. Pierre DESLIENS.
- Mme Angélique ANDRE par M. Guy LAFOREST.

Secrétaire de séance : M. Jean-Marie NIGAY, conseiller communautaire de la commune de ERCUIS.

OBJET : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA CCT AU SEIN DE DIFFERENTS ORGANISMES

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Vu :

- Le code général des collectivités territoriales ;
- Les délibérations n° 280720-DC-III.2 du 28 juillet 2020, n° 151020-DC-I.1 du 15 octobre 2020, n° 020222-DC-6 du 02 février 2022, n°220623-DC-69 du 22 juin 2023, n°121023-DC-88 du 12 octobre 2023, n°061223-DC-114 du 06 décembre 2023 relatives à la représentation de la Communauté de communes Thelloise au sein de divers organismes ;
- La délibération de la commune d'Ansacq en date du 13 décembre 2023 désignant deux nouveaux représentants à la CLECT ;
- Le renouvellement du conseil municipal de la commune de Puiseux le Hauberger en date du 10 décembre 2023 ;

Considérant :

- Qu'il convient, d'acter de nouveaux représentants de la Communauté de communes Thelloise au sein des organismes suivants :
 - La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)
 - Syndicat Intercommunal du Bassin de l'Esches (SIBE)
 - Syndicat Mixte d'Assainissement des Sablons (SMAS)

**SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE,**

- **DELIBERE** sur la représentation de la CLECT de la Communauté de communes Thelloise dont la liste est jointe **en annexe** ;
- **DESIGNE** M Patrick LEBRUNET de la commune de Puiseux le Hauberger comme représentant suppléant au SIBE ;
- **DESIGNE** M Patrick LEBRUNET de la commune de Puiseux le Hauberger comme représentant suppléant au SMAS ;
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à la transmission de ces informations aux représentants des organismes concernés.

***Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,***

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

060-200067973-20240208-080224-DC-5-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/02/2024
Affichage : 12/02/2024